REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DE LA COMMUN

DES DELIBERATIONS I Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le ID: 064-216403998-20240624-D

Département des Pyrénées-**Atlantiques**

Séance du 24 juin 2024

NON	IBRE DE ME	EMBRES
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	18
D	ate de convo	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents: S. BONNASSIOLLE, C. HIALE GUILHAMOU, T. GADOU, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, F. SUBIAS, S. BAUDY, V. BERGES RAGOCHE, C. BOISSIERE, M. TIRCAZES, F. COUDURE T. BEUGNIES, H. BERNADET, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Absente: S. DAUBE

Procurations : /

Cédric BOISSIERE a été élu secrétaire de séance.

N°2024/34

Convention de servitude de passage pour un équipement de protection cathodique entre GRDF et la commune de Montardon

Le Maire informe le Conseil Municipal que la société GRDF a sollicité la commune de Montardon pour la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée n° AV009, au lieu-dit Domaine de Sers en vue de la mise en place d'un système de protection cathodique composé d'un poste de soutirage/drainage, d'anodes et de câbles électriques et de bornes de repérages.

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de servitude pour la mise en place d'un équipement de protection cathodique sur la parcelle cadastrée n° AV009

AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué à signer cette convention.

Suffrages exprimés: 18

Pour: 18

Fait et délibéré en séance.

Le Maire

Stéphane BONNASSIOLLE.